



**Briefings sur le développement rural à Bruxelles**  
**Série de réunions sur les enjeux du développement dans le contexte de la**  
**coopération ACP-UE**

## **Briefing n°3 : L'aide peut-elle améliorer le commerce?** **Le nouvel agenda de l'Aide pour le commerce**

**5 décembre 2007**

# **Un Reader<sup>1</sup>**

## **Ressources sur l'aide pour le commerce**

*compilé par Isolina Boto et Camilla La Peccerella*  
*Centre Technique de Coopération agricole et rurale ACP-UE (CTA)*



partageons les connaissances au profit des communautés rurales  
sharing knowledge, improving rural livelihoods

<sup>1</sup> La plus grande partie de ce document a été reprise directement des documents et des sites web officiels. Il ne se veut pas exhaustif mais il vise à donner un aperçu général de la problématique de l'aide au commerce ainsi que des sources d'information utiles pour les pays ACP. Pour toutes contributions additionnelles, veuillez contacter Isolina Boto ([boto@cta.int](mailto:boto@cta.int)) ou Camilla La Peccerella ([lapeccerella@cta.int](mailto:lapeccerella@cta.int)). Le Reader et une grande partie des ressources sont disponibles en ligne à : <http://bruxellesbriefings.net>

## INDEX

Qu'est que c'est l'aide pour le commerce?.....	3
1. Justification et contexte.....	3
2. Les domaines prioritaires d'intervention.....	4
3. Les ressources financières .....	4
Quelles sont les ressources envisagées?.....	5
Précédents dans d'autres fonds.....	6
4. Qu'est ce que l'Union européenne fait en matière d'aide pour le commerce?.....	6
5. Les questions clé dans le processus de mise en œuvre.....	7
Eligibilité à l'aide pour le commerce .....	7
Réconcilier l'aide pour le commerce avec les programmes et principes régissant l'aide au développement.....	7
Livrer l'aide pour le commerce .....	7
Améliorer la qualité de l'aide pour le commerce: les recommandations de la CE .....	8
Documents disponibles en ligne.....	9
Initiatives multidonateurs.....	12
Sites web.....	13
Acronymes.....	15
Glossaire.....	16

# Qu'est que c'est l'aide pour le commerce?

## 1. Justification et contexte

L'Aide pour le commerce vise à aider les pays en développement à accroître leurs exportations de biens et de services, à s'intégrer dans le système commercial multilatéral et à tirer parti de la libéralisation du commerce et de l'élargissement de l'accès aux marchés<sup>2</sup>. Il fait partie de l'aide globale au développement, mais avec l'objectif spécifique d'aider les pays en développement à jouer un rôle actif dans le système commercial mondial et d'utiliser le commerce plus efficacement pour promouvoir la croissance, le développement et la réduction de la pauvreté<sup>3</sup>. Ce n'est pas un substitut à l'ouverture des échanges, mais un élément nécessaire et un complément de plus en plus important<sup>4</sup>.

En principe, le commerce peut être nécessaire pour le développement industriel des pays en développement, mais il n'est pas suffisant. Dans les circonstances appropriées, la libéralisation du commerce crée des opportunités de développement, mais d'autres facteurs déterminent la mesure dans laquelle ces possibilités se concrétisent. En outre, tout le gain socioéconomique de la libéralisation du commerce doit être comparé avec les coûts qui y sont associés. La libéralisation induit des coûts d'ajustement à mesure que les ressources sont déplacées d'un secteur à l'autre dans le processus de réforme. Si la libéralisation du commerce multilatéral peut prendre des décennies avant d'offrir des gains pour les pays en développement, les coûts d'ajustement eux sont souvent automatiques et immédiats. En outre les pays en développement devront supporter des coûts supplémentaires s'ils veulent profiter pleinement des avantages de nouvelles opportunités de marché. Dans de nombreux cas, ils n'ont pas les infrastructures à l'exportation nécessaires (par exemple, de ports et de routes adéquates, des réseaux d'électricité et de communications fiables) ou il leur manque la technologie et les connaissances nécessaires pour se conformer aux normes exigées pour les produits qui prévalent dans les marchés d'exportation (mesures sanitaires et phytosanitaires, obstacles techniques, certification, etc.). Pour bénéficier de la libéralisation des échanges, les pays en développement auront besoin de faire des investissements publics dans les infrastructures et les institutions, ainsi que des investissements privés dans la capacité de production.

L'agenda sur l'aide pour le commerce reflète la prise de conscience que, pour les pays en développement, les investissements nécessaires sont particulièrement importants, et la capacité à y répondre est particulièrement faible. Un consensus se dégage sur le fait que l'actuel cycle de négociations de Doha de l'OMC devra prévoir une assistance liée au commerce adéquate en vue d'atténuer les effets négatifs des réformes commerciales et de renforcer la capacité commerciale des pays en développement<sup>5</sup>.

La reconnaissance explicite d'un intérêt et d'une responsabilité de l'OMC en matière d'aide pour le commerce lors de sa sixième Conférence ministérielle en 2005, comme prévu dans la Déclaration ministérielle de Hong Kong, a soulevé de grands espoirs sur le fait qu'aucun pays ne sortirait perdant des négociations de Doha et que les pays en développement recevraient l'assistance dont ils ont besoin pour tirer profit d'un meilleur accès aux marchés. Toutefois on a constaté aussi des préoccupations liées à des résultats limités en termes d'assistance technique, si souvent mentionnée dans les Accords du cycle d'Uruguay, et de l'échec du Cadre intégré visant à garantir que les donateurs répondent à des besoins identifiés. Après avoir examiné la portée et les mécanismes de l'aide pour le commerce, et après avoir reçu les propositions à la fois des organisations internationales et des pays membres de l'OMC, l'Équipe spéciale chargée de l'Aide pour le commerce a soumis ses recommandations au Conseil général de l'OMC les 27-28 juillet 2006.

L'Équipe spéciale de l'OMC chargée de l'Aide pour le commerce a expliqué qu'il était important d'avoir une image globale des flux d'Aide pour le commerce pour pouvoir évaluer si des ressources additionnelles sont fournies, déceler où se situent les lacunes, dégager les points sur lesquels des améliorations devraient être apportées et rendre plus transparents les annonces de contributions et les décaissements<sup>6</sup>.

<sup>2</sup> OMC, 'Recommandations de l'Équipe spéciale chargée de l'Aide pour le commerce', doc. WT/AFT/1, 27 juillet 2006

<sup>3</sup> OMC, 'Recommandations de l'Équipe spéciale chargée de l'Aide pour le commerce', doc. WT/AFT/1, 27 juillet 2006

<sup>4</sup> WTO, Aid for Trade. Why, what and how? [http://www.wto.org/english/tratop\\_e/devel\\_e/a4t\\_e/what\\_why\\_how\\_e.pps](http://www.wto.org/english/tratop_e/devel_e/a4t_e/what_why_how_e.pps) (uniquement en anglais).

<sup>5</sup> Stiglitz, Charlton, 'Aid for trade. A report for the Commonwealth Secretariat', 2006 <http://earthmind.net/slm/docs/commonwealth-2006-aid-for-trade.pdf> (uniquement en anglais).

<sup>6</sup> Source : OCDE/OMC, Aide pour le commerce: Panorama 2007, Premier examen global. Résumé analytique [http://tcdbd.wto.org/publish/FINAL%20GLOSSY%20EXECUTIVE%20SUMMARY\\_FRENCH.pdf](http://tcdbd.wto.org/publish/FINAL%20GLOSSY%20EXECUTIVE%20SUMMARY_FRENCH.pdf)

## 2. Les domaines prioritaires d'intervention

La définition de l'Aide pour le commerce donnée par l'Équipe spéciale de l'OMC englobe un large ensemble de catégories de dépenses correspondant aux activités des donateurs qui ont une incidence sur les capacités commerciales des pays partenaires si ces activités ont été indiquées comme des priorités de développement liées au commerce dans les stratégies de développement nationales des pays partenaires<sup>7</sup>. En conséquence, l'Équipe spéciale définit l'aide pour le commerce comme englobant six catégories de soutien:

1. politiques et réglementations commerciales;
2. développement du commerce;
3. infrastructure liée au commerce;
4. renforcement de la capacité de production;
5. ajustement lié au commerce, et
6. autres besoins liés au commerce<sup>8</sup>.

Les deux premières catégories sont traditionnellement regroupées sous l' «aide liée au commerce » selon la définition figurant dans la base de données conjointe OMC / OCDE, et comprennent:

- les politiques et les réglementations commerciales, qui visent à assurer une participation effective des pays en développement dans les négociations commerciales multilatérales et à appuyer ces pays dans la mise en œuvre de la législation commerciale;
- le développement commercial et le climat des affaires, et l'amélioration des services et des institutions de soutien aux entreprises.

Les quatre autres catégories ont été ajoutées par l'Équipe spéciale de l'OMC, mais leur portée et champ d'application n'ont pas fait l'objet d'un consensus international: compte tenu de la vaste gamme de mesures d'assistance liée au commerce pour les pays en développement, la définition même de l'aide risque donc de donner lieu à des rapports imprécis et à une double comptage<sup>9</sup>.

## 3. Les ressources financières

Entre 2002 et 2005, les donateurs ont pris des engagements se chiffrant en moyenne à 21 milliards de dollars EU par an pour les catégories d'aide se rapprochant le plus de l'Aide pour le commerce, dont 11,2 milliards pour la mise en place d'infrastructures économiques, 8,9 milliards pour les capacités de production (dont 2 milliards pour le développement du commerce) et 0,6 milliard pour améliorer la compréhension et la mise en œuvre des politiques et réglementations commerciales. Les chiffres de l'Aide pour le commerce donnés dans le présent rapport ont été établis sur la base des engagements inscrits dans des accords signés entre donateurs et partenaires. L'année prochaine, le rapport contiendra aussi des données sur les décaissements.

Entre 2002 et 2005, la part moyenne de l'Aide pour le commerce dans l'aide sectorielle totale a été de 34%, et les engagements ont augmenté de 22% en valeur réelle. La part a légèrement baissé, de 35 à 32% durant cette période, en raison des dépenses élevées consenties par les donateurs dans des domaines sociaux tels que l'éducation et la santé<sup>10</sup>.

Au fil du temps tous les principaux donateurs ont soit maintenu ou augmenté leurs dépenses pour l'assistance liée au commerce. A fin d'évaluer la mesure dans laquelle les pays sont spécialisés dans ce type d'aide, un indice de spécialisation dans l'aide pour le commerce pour les principaux bailleurs de fonds a été mis au point. Sur cette mesure, seulement la CE et le Japon ont une relative spécialisation dans l'aide pour le commerce sur la période 2001-2004, même si elle a diminué pour les deux pays. La valeur de l'indice de la CE est principalement due aux dépenses en matière des politiques et des réglementations commerciales et le développement du commerce, tandis que la valeur du Japon est le résultat de l'accent mis sur l'infrastructure dans sa stratégie d'aide au développement. Les États-Unis ont un indice supérieur à 1 seulement en 2004, à cause des dépenses d'infrastructures en Irak et en Afghanistan. Tous les autres bailleurs de fonds ont relativement peu de dépenses en assistance liée au commerce, avec le Royaume-Uni, le Canada, la France et l'Italie au bas de la liste<sup>11</sup>.

Entre 2002 et 2005, l'Asie a reçu 51% de l'Aide pour le commerce, l'Afrique 30%, l'Amérique latine et les Caraïbes 7%, l'Europe 5 % et l'Océanie 1%. La prédominance de l'Asie est due aux sommes élevées

<sup>7</sup> Source : OCDE/OMC, Aide pour le commerce: Panorama 2007, Premier examen global cit.

Document complet : OCDE/OMC, Aid for Trade at glance 2007. First Global Review, <http://www.oecd.org/dataoecd/24/63/39638213.pdf> (uniquement en anglais).

<sup>8</sup> OMC, 'Recommandations de l'Équipe spéciale chargée de l'Aide pour le commerce', cit.

<sup>9</sup> En ce sens, Parlement européen, Document de travail sur l'aide de l'Union européenne pour le commerce, doc. DT\647666FR du 11 janvier 2007.

<sup>10</sup> Source : OCDE/OMC, Aide pour le commerce: Panorama 2007, Résumé analytique, cit.

<sup>11</sup> Source: ILEAP-JEICP Background Brief n. 9, 'The financial architecture of Aid for Trade' (uniquement en anglais), avril 2006, [http://www.ileap-jeicp.org/downloads/bb9\\_the\\_financial\\_architecture\\_of\\_aid\\_for\\_trade\\_apr\\_06.pdf](http://www.ileap-jeicp.org/downloads/bb9_the_financial_architecture_of_aid_for_trade_apr_06.pdf)

allouées à l'infrastructure économique. L'essentiel de l'Aide pour le commerce est allé aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (36 %), suivis par les pays les moins avancés (25 %) <sup>12</sup>.

Une analyse montre que les bénéficiaires de ces fonds sont répartis entre les régions. Les plus grands bénéficiaires dans la période 2001-2004 sont tous des pays asiatiques: le Vietnam, l'Inde, l'Indonésie et la Chine. Le premier pays d'Afrique subsaharienne, l'Éthiopie se trouve en 12<sup>ème</sup> position, confirmant un modèle différent (moins liée au commerce) de l'aide au développement pour l'Afrique subsaharienne par rapport à l'Asie. Cette constatation est confirmée par les indices régionaux de spécialisation relative en matière d'aide pour le commerce. L'Europe et l'Extrême-Orient sont les régions ayant le plus haut niveau d'aide liée au commerce par rapport au total de l'aide qu'ils reçoivent, alors que l'Afrique sub-saharienne, le Moyen-Orient et d'Amérique du Sud ont les plus faibles valeurs de l'indice.

Les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) <sup>13</sup> et les pays à faible revenu non faisant partie des PMA (OLICs, non-PMA low income countries) ont reçu le plus grand nombre de fonds liés au commerce, sur 2001-2004. Ce résultat est en ligne avec l'analyse des dépenses par rapport à l'APD totale, ce qui montre que les PMA (et pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure), reçoivent un plus faible niveau de dépenses pour l'assistance liée au commerce par rapport au total des aides que les LMIs et OLICs. Ce chiffre pourrait être un sujet de préoccupation dans la mesure où les PMA font face aux coûts les plus élevés dans le processus d'intégration commerciale <sup>14</sup>.

Comme les donateurs accordent plus d'attention aux programmes axés sur le commerce, les infrastructures et la croissance économique en général, le volume de l'aide visant à faire des pays en développement des acteurs plus dynamiques de l'économie mondiale pourrait augmenter sensiblement <sup>15</sup>.

### Quelles sont les ressources envisagées?

Près de deux ans après Déclaration ministérielle de l'OMC à Hong Kong en 2005, l'aide pour le commerce a pris une importance croissante dans la plupart des programmes des bailleurs de fonds.

À Hong Kong et au Sommet du G7 à Gleanagles les donateurs ont présenté leurs engagements en matière d'aide pour le commerce:

- La Commission européenne donnera 1 milliard d'euros de plus par an d'ici à 2010, plus 1 milliard d'euros provenant des États membres de l'UE.
- Les États-Unis doubleront leurs dépenses pour arriver à 2,7 milliards de dollars EU d'ici à 2010.
- Le Japon dépensera 10 milliards de dollars entre 2006 et 2008.

Par ailleurs, en décembre 2005, le groupe des pays du G7 (Canada, France, Allemagne, Japon, Italie, Royaume-Uni, États-Unis) a accepté d'augmenter les dépenses à 4 milliards de dollars.

En ce qui concerne l'Union européenne, comme énoncé dans le Consensus européen pour le développement, un aide pour le commerce accrue et plus efficace est nécessaire pour permettre à tous les pays en développement, notamment les PMA, à mieux s'intégrer dans le système multilatéral des règles commerciales et d'utiliser plus efficacement le commerce dans la promotion de l'objectif global de l'élimination de la pauvreté dans le contexte du développement durable <sup>16</sup>.

À titre de suivi des Recommandations de l'Equipe spéciale de l'OMC, le Conseil européen a récemment adopté la Stratégie de l'UE en faveur de l'aide pour le commerce. Elle comprend un renforcement du soutien de l'UE concernant les besoins liés au commerce dans les pays en développement <sup>17</sup> en précisant que cette stratégie vise à répondre efficacement aux priorités propres aux différents pays en matière de commerce dans le cadre de leurs stratégies de réduction de la pauvreté et permettra à l'UE d'assurer une meilleure cohérence des politiques dans les domaines du développement et du commerce.

Dans une perspective commerciale globale, l'aide pour le commerce complètera, sans s'y substituer, les résultats des négociations menées dans le cadre du programme de Doha pour le développement et amplifiera les avantages découlant des négociations pour les pays en développement. Cependant, la livraison de l'aide ne devrait pas être subordonnée aux résultats des négociations de Doha.

En outre, le Conseil a reconnu que l'un des objectifs de la Stratégie de l'UE aide est d'aider les régions et les pays ACP à tirer pleinement parti des opportunités et des réformes commerciales y compris celles qui découlent des Accords de Partenariat Economique, même si la mise en œuvre collective, par l'UE, de l'aide pour le commerce ne dépend pas des résultats des négociations relatives à ces accords.

<sup>12</sup> Source : OCDE/OMC, Aide pour le commerce: Panorama 2007, Résumé analytique, cit.

<sup>13</sup> LMIs, Low-Middle Income countries

<sup>14</sup> Source: ILEAP-JEICP Background Brief n. 9, 'The financial architecture of Aid for Trade' (uniquement en anglais), avril 2006 [http://www.ileap-jeicp.org/downloads/bb9\\_the\\_financial\\_architecture\\_of\\_aid\\_for\\_trade\\_apr\\_06.pdf](http://www.ileap-jeicp.org/downloads/bb9_the_financial_architecture_of_aid_for_trade_apr_06.pdf)

<sup>15</sup> Source : OCDE/OMC, Aide pour le commerce: Panorama 2007, Résumé analytique, cit.

<sup>16</sup> Aide aux échanges commerciaux - Conclusions du Conseil, 16 octobre 2006, doc. 14018/06

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/06/st14/st14018.fr06.pdf>

Aide pour le commerce - Conclusions du Conseil, 15 mai 2007, doc. 09555

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/07/st09/st09555.fr07.pdf>

<sup>17</sup> Stratégie de l'UE en faveur de l'aide pour le commerce: Renforcement du soutien de l'UE concernant les besoins liés au commerce dans les pays en développement - Conclusion du Conseil de l'Union européenne, doc. 14470/07, 29 octobre 2007, <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/07/st14/st14470.fr07.pdf>

Le Conseil a ainsi précisé que la stratégie indiquera la part totale de la hausse de l'assistance liée au commerce consentie par la Communauté et les États membres qui peut être utilisée pour répondre aux besoins jugés prioritaires par les pays ACP. Dans le cadre des efforts visant à porter à 2 milliards d'euros par an d'ici à 2010 l'assistance liée au commerce de l'ensemble de l'UE, environ 50 % de l'augmentation pourront être utilisés pour répondre aux besoins des pays ACP<sup>18</sup>.

Pour augmenter le volume de l'aide, la Commission a recommandé que:

- la réalisation de l'objectif de 1 milliard d'euros implique que les engagements collectifs des États membres en matière d'aide liée au commerce devraient atteindre au minimum 600 millions d'euros d'ici 2008.
- une «part substantielle» de l'augmentation de l'aide liée au commerce soit allouée aux Pays ACP, en soutien à l'intégration régionale et aux APE, dans le but d'accroître la part de l'aide liée au commerce globale allouée aux ACP ;
- la stratégie de l'UE devrait souligner combien il est important d'intégrer les préoccupations liées au commerce dans les stratégies nationales de développement et dans la perspective de la mise à jour de stratégies nationales de développement. En particulier, l'UE devrait démontrer sa volonté de s'engager activement dans le Cadre Intégré amélioré, en particulier au moyen d'une participation active au niveau national, et d'étendre les méthodes du Cadre Intégré aux non-PMA<sup>19</sup>.

### Précédents dans d'autres fonds

Une enquête réalisée auprès de 25 fonds, certains de type général, d'autres de type vertical, à la fois commerciaux et non commerciaux, suggère qu'il existe assez peu de fonds pour le diagnostic des mesures commerciales nécessaires (Cadre Intégré, une partie de l'assistance liée au commerce de la CE, le JITAP, les unités de gestion de programme (UGP) dans la coopération ACP-UE etc..) et encore moins de programmes qui adressent directement les contraintes de l'offre, ou les coûts de mise en œuvre des accords commerciaux (bien que l'assistance actuellement fournie par l'OMC peut bien satisfaire ce volet, et les données sur l'aide liée au commerce suggère qu'il est financé avec des programmes généraux d'aide). Il y a donc de grosses lacunes que le débat sur aide pour le commerce pourrait aborder.

Certains fonds ont émergé des conventions ou accords internationaux (par exemple le Fonds du Protocole de Montréal et le Fonds pour l'environnement mondial), d'autres ont reflété des préoccupations particulières ou ont pointé à la nécessité d'une attention supplémentaire, comme les fonds pour la santé et la recherche. Certains fonds liés au commerce ont été spécifiquement créés pour régler d'éventuels besoins d'ajustement à la réforme du commerce: les PMU pour les pays ACP de la CE pour examiner les effets possibles des APE, et le Fonds pour le sucre, la banane et le rhum. D'autres fonds sont plus généraux se concentre sur la croissance et la réduction de la pauvreté. Cela correspond bien au débat sur la portée de l'aide pour le commerce, tant sur des interprétations étroites que larges<sup>20</sup>.

## 4. Qu'est ce que l'Union européenne fait en matière d'aide pour le commerce?

En vue de la réunion du Conseil général de l'OMC tenue le 21 novembre 2007, l'Union européenne a adopté le 15 octobre 2007 une stratégie commune sur l'aide pour le commerce qui regroupe la Commission et les États membres dans une stratégie politique globale et qui peut se résumer en une seule simple phrase: 'Plus d'aide pour le commerce, mieux et plus vite'.

Premièrement, plus d'aide: l'UE s'est engagée à accroître son aide liée au commerce pour un montant total de 2 milliards d'euros par an d'ici 2010. En 2006, la Commission européenne a financé des projets liés au commerce pour une valeur d'environ 960 millions d'euros, et 880 millions en moyenne par an depuis 2001. Dans la même période, les États membres ont financé une moyenne annuelle de 370 millions d'euros, et ils vont augmenter de façon significative leurs dépenses en conformité avec leurs engagements. En outre, la Commission européenne va renforcer son soutien à l'ensemble de l'aide pour le commerce. L'UE offre déjà plus de 2 milliards par an en infrastructure et cela va augmenter.

Le deuxième élément de la stratégie de l'UE est 'une meilleure aide et plus rapide'. Comment atteindre cet objectif?

(i) l'adhésion des pays: la CE estime que la première responsabilité des pays en développement est de définir leurs priorités et les appuis dont ils ont besoin. À cette fin, les donateurs de l'UE accentueront leurs efforts pour soutenir l'intégration des politiques commerciales avec les priorités de l'aide pour le commerce dans les stratégies nationales de développement et les plans de mise en œuvre des partenaires au développement.

<sup>18</sup> Stratégie de l'UE en faveur de l'aide pour le commerce: Renforcement du soutien de l'UE concernant les besoins liés au commerce dans les pays en développement - Conclusion du Conseil, cit.

<sup>19</sup> Communication de la CE, Vers une stratégie de l'UE d'aide au commerce – contribution de la Commission, du 4 avril 2007, doc. COM(2007) 163 final, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0163:FIN:FR:PDF>

<sup>20</sup> Source, ILEAP – JEICP paper, 'The financial architecture of Aid for Trade', cit.



(ii) la coordination et la collaboration: afin de faire le meilleur usage des ressources, les incohérences entre les politiques des donateurs devraient être réduites au minimum. En conséquence, les donateurs de l'UE collaboreront étroitement lors de l'évaluation et de la réponse aux besoins des partenaires, en encourageant d'autres donateurs à se joindre.

(iii) l'efficacité et l'alignement: il est essentiel de minimiser les coûts de transaction pour les pays en développement. Pour cela, les donateurs de l'UE appliqueront des approches modernes d'approvisionnement de l'aide afin de renforcer l'adhésion des pays partenaires et de contrôler les efforts entrepris. L'appui budgétaire est un instrument particulièrement efficace pour faire face aux coûts d'ajustement du commerce, tels que les pertes de recettes tarifaires<sup>21</sup>.

## **5. Les questions clé dans le processus de mise en œuvre**

### **Eligibilité à l'aide pour le commerce**

La question concernant quels pays devraient pouvoir bénéficier d'un traitement spécial est sensible à la fois dans le volet de l'aide que dans celui du commerce. Bien que les organismes d'aide peuvent déterminer leurs propres différenciations entre les bénéficiaires, ainsi que définir des groupes, l'OMC ne peut créer une différenciation que par consensus de tous ses membres, et il est clair qu'il n'y aura pas de nouvelles catégories générales adoptées durant le présent cycle de négociations. La seule classification actuellement en vigueur est celle des pays les moins avancés (PMA). Au-delà de cela, l'OMC accorde un statut spécial aux pays en développement dans quelques accords, et précise qu'il s'agit d'une condition qui permet des préférences. La pratique est devenue de lister, positivement ou négativement, les pays autres que les PMA qui peuvent être admissibles à un traitement particulier (par exemple l'Accord sur les subventions agricoles dans le Cycle d'Uruguay), ou exclus d'un domaine (par exemple l'Accord sur l'importation de produits pharmaceutiques 2003). En termes juridiques, toute condition d'admissibilité à l'aide pour le commerce préfigurée par l'OMC devrait suivre ce modèle<sup>22</sup>.

### **Réconcilier l'aide pour le commerce avec les programmes et principes régissant l'aide au développement**

Les différents objectifs et l'envergure de ce que les donateurs qualifient aujourd'hui comme aide pour le commerce, ainsi que la réticence des pays donateurs et bénéficiaires à compter sur une seule institution existante, suggèrent que la façon dont sera traitée l'aide pour le commerce se fera principalement par le biais de fonds existants, multilatéraux et bilatéraux. Il est donc nécessaire de trouver un moyen de concilier les nombreux fonds provenant des donateurs multiples, chacun couvrant certains pays et / ou certains types de dépenses, en vue d'obtenir un financement adéquat pour tous les pays concernés et atteindre les objectifs fixés. Il est possible que certains des besoins identifiés soient si éloignés de ce que les donateurs et leurs règles de fonctionnement reconnaissent comme aide publique au développement, que de nouveaux fonds ou de nouvelles sections de fonds seront nécessaires<sup>23</sup>.

### **Livrer l'aide pour le commerce**

Les donateurs et partenaires sans exception conviennent que la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement établit les principes qui doivent guider la prestation de l'Aide pour le commerce. L'engagement envers ces principes, qui incorporent des décennies d'enseignements et donnent des indications claires sur la manière de fournir l'aide aussi efficacement que possible, est évident dans toutes les réponses.

Les donateurs et partenaires insistent sur la nécessité de réduire les coûts de transaction liés à la prestation de l'Aide pour le commerce. Au rythme actuel, on peut s'attendre à un fort accroissement des coûts de transaction à mesure que l'Aide pour le commerce prendra de l'ampleur. Ils s'unissent de plus en plus pour suivre et évaluer les programmes qui relèvent des initiatives d'Aide pour le commerce. Orienter les activités d'Aide pour le commerce vers les résultats souhaités (grâce par exemple à la gestion pour les résultats) et rendre des comptes mutuellement au sujet de ces résultats (grâce par exemple à la responsabilisation mutuelle) constituent un défi manifeste. Les donateurs et partenaires ont indiqué que ces obstacles à surmonter dans la prestation de l'Aide pour le commerce n'étaient pas exceptionnels et qu'en réalité ils faisaient partie du programme général relatif à l'efficacité de l'aide.

L'approche préconisée dans la Déclaration de Paris, qui fixe des objectifs clairs, se soutenant mutuellement, ainsi que des moyens de suivre les progrès vers leur réalisation, pourrait donc être adaptée à l'initiative d'Aide pour le commerce. Cela contribuerait à centrer l'attention sur cet élément.

Le suivi de l'Aide pour le commerce aura une utilité maximale s'il peut être utilisé comme instrument pour inciter à suivre et à partager les meilleures pratiques.

<sup>21</sup> Source: Looking Ahead. Allocution du Commissaire Louis Michel au Conseil général de l'OMC sur l'Aide au commerce, Genève, 21 novembre 2007 (uniquement en anglais), [http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2007/november/tradoc\\_136854.pdf](http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2007/november/tradoc_136854.pdf)

<sup>22</sup> Source: ILEAP-JEICP, 'Aid for Trade: a new issue in the WTO', cit.

<sup>23</sup> Source: ILEAP-JEICP, 'The financial architecture of Aid for Trade', cit.

Il est aussi essentiel que les pays partenaires participent plus pleinement au suivi de l'Aide pour le commerce<sup>24</sup>.

### **Améliorer la qualité de l'aide pour le commerce: les recommandations de la CE**

Afin d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide pour le commerce, la Commission européenne a recommandé que la stratégie de l'UE se concentre sur les aspects suivants:

- souligner l'importance que l'UE accorde à l'impact de l'aide au commerce sur la pauvreté et énoncer des les moyens d'assurer que les actions mises en œuvre au titre de la stratégie aient des résultats dans ce domaine.
- assurer une meilleure appropriation et participation, qui se traduit par l'intégration des questions liées au commerce dans les stratégies de réduction de la pauvreté, et garantir une participation active du secteur privé et de la société civile ;
- promouvoir la durabilité dans l'aide au commerce, y compris en prévoyant un soutien à l'appropriation par les parties prenantes, au renforcement des capacités et à la participation; en poursuivant des objectifs sociaux et environnementaux; en appliquant les outils et procédures de l'UE et des pays partenaires relatifs aux évaluations d'impact environnemental, social, sur les genres et sur la durabilité; en promouvant des méthodes de production durables; et en aidant à respecter la promotion du travail décent et le développement de marchés du travail efficaces et de mécanismes d'ajustement sociaux.
- une plus grande complémentarité et coopération sont nécessaires entre les partenaires de l'UE. En ce qui concerne l'analyse conjointe des besoins liés au commerce, les processus du Cadre Intégré devraient être le mode préféré de coordination de l'UE dans les PMA. Des processus similaires devraient être développés pour l'analyse conjointe dans d'autres pays. L'UE devrait mieux coordonner ses stratégies de réponse dans les pays et les régions. La stratégie devrait identifier des actions visant à développer plus avant les approches sectorielles globales (ASG) dans le domaine de l'aide au commerce. Elle devrait proposer les mesures pour bâtir la confiance requise au développement de méthodes de mise en œuvre conjointe tels que le soutien budgétaire et le cofinancement.
- Efficacité de l'aide dans l'aide au commerce régionale, notamment :
  - le soutien à la capacité des partenaires régionaux à s'approprier et à mener les efforts d'aide pour le commerce ;
  - la coordination de la programmation soutenant l'intégration régionale et commerciale, y compris dans les domaines de l'intégration économique et sociale ;
  - la rationalisation des méthodes de mise en œuvre. Des méthodes régionales de mise en œuvre équivalentes au soutien budgétaire et au cofinancement devraient être développées ;
  - le renforcement de la coopération avec d'autres donateurs.

Une attention particulière doit être accordée au programme d'aide au commerce lié aux APE<sup>25</sup>.

---

<sup>24</sup> Source : OCDE/OMC, Aide pour le commerce: Panorama 2007, Résumé analytique, cit.

<sup>25</sup> Source: Communication de la CE, Vers une stratégie de l'UE d'aide au commerce – contribution de la Commission, du 4 avril 2007, doc. COM(2007) 163 final, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0163:FIN:FR:PDF>



## DOCUMENTS DISPONIBLES EN LIGNE

### ACICI - Agence de coopération et d'information pour le commerce international

Documents de l'aide pour le commerce

<http://www.acici.org/AidForTrade/Docs.htm>

Aide pour le commerce : une cible mobile. Note de synthèse, 2006

[http://www.acici.org/documentation/notes/note39\\_fr.htm](http://www.acici.org/documentation/notes/note39_fr.htm)

### CCI - Centre du Commerce International

Aide pour le commerce

[http://www.forumducommerce.org/news/fullstory.php/aid/982/Aide\\_pour\\_le\\_commerce\\_.html](http://www.forumducommerce.org/news/fullstory.php/aid/982/Aide_pour_le_commerce_.html)

L'Aide pour le commerce élargit sa portée, 2006

[http://www.forumducommerce.org/news/fullstory.php/aid/992/L%92Aide\\_pour\\_le\\_commerce\\_%E9largit\\_sa\\_port%E9e.html](http://www.forumducommerce.org/news/fullstory.php/aid/992/L%92Aide_pour_le_commerce_%E9largit_sa_port%E9e.html)

Promotion de l'«Aide pour le commerce», 2006

[http://www.forumducommerce.org/news/fullstory.php/aid/991/Promotion\\_de\\_l'ABAide\\_pour\\_le\\_commerce%BB.html](http://www.forumducommerce.org/news/fullstory.php/aid/991/Promotion_de_l'ABAide_pour_le_commerce%BB.html)

### FAO

L'aide au commerce dans le domaine de l'agriculture

<ftp://ftp.fao.org/unfao/bodies/conf/c2007/k0733f.doc>

La FAO esquisse les priorités de l'Initiative Aide au commerce, 2007

<http://www.fao.org/newsroom/fr/news/2007/1000710/index.html>

### ICTSD

Frederiksen et Rampa, Focus: Nouvelle Stratégie européenne en faveur de l'aide pour le commerce: Une fenêtre d'opportunité ?, Eclairage sur le négociations, vol. 6, n. 8, décembre 2007 et janvier 2008, p. 16

[http://www.ictsd.org/tni/tni\\_french/TNI\\_FR\\_6-8.pdf](http://www.ictsd.org/tni/tni_french/TNI_FR_6-8.pdf)

Tiemoko, L'aide pour le commerce et l'Afrique, Eclairage sur le négociations, vol. 6, n.7, novembre 2007, p. 9

[http://www.ictsd.org/tni/tni\\_french/TNI\\_FR\\_6-7.pdf](http://www.ictsd.org/tni/tni_french/TNI_FR_6-7.pdf)

L'Equipe spéciale de l'Aide pour le Commerce présente son rapport final aux Membres, Passerelles vol. 5, n.7, août 2006

<http://www.ictsd.org/africodev/edition/synthese/06-08-09/nouvellesdelomc2.htm>

### OCDE

Revue de l'OCDE sur le développement : Coopération pour le développement, Rapport 2007

<http://www.oecd.org/dataoecd/20/53/40108297.pdf>

L'aide au commerce. Comment la rendre efficace, 2006

<http://www.oecd.org/dataoecd/22/40/38409939.pdf>

Rapport conjoint OMC/OCDE de 2006 sur l'assistance technique et le renforcement des capacités liés au commerce

<http://tcbdb.wto.org/publish/2006%20Report%20French.pdf>

Rapport conjoint OMC/OCDE de 2005 sur l'assistance technique et le renforcement des capacités liés au commerce

<http://www.oecd.org/dataoecd/4/1/15005471.pdf>

Le renforcement des capacités commerciales : un élément essentiel pour le développement, 2003  
<http://www.oecd.org/dataoecd/60/4/14911747.pdf>

Les lignes directrices du CAD. Renforcer les capacités commerciales au service du développement, 2001  
<http://tcdbd.wto.org/publish/DAC%20Guidelines%20French.pdf>

## **OMC**

*Les documents officiels de l'OMC peuvent être téléchargés sur le site web :*

[http://docsonline.wto.org/gen\\_home.asp?language=2](http://docsonline.wto.org/gen_home.asp?language=2) > Recherche simple > Cote du document

Feuille de route 2008 proposée par Pascal Lamy sur l'Aide pour le commerce, 25 février 2008  
[http://www.wto.org/french/news\\_f/news08\\_f/a4t\\_feb08\\_f.htm](http://www.wto.org/french/news_f/news08_f/a4t_feb08_f.htm)

Aide pour le commerce: Panorama 2007, Premier examen global. Résumé analytique  
[http://tcdbd.wto.org/publish/FINAL%20GLOSSY%20EXECUTIVE%20SUMMARY\\_FRENCH.pdf](http://tcdbd.wto.org/publish/FINAL%20GLOSSY%20EXECUTIVE%20SUMMARY_FRENCH.pdf)

Programme de Doha pour le développement, Evolution du programme de travail concernant l'Aide pour le commerce  
[http://www.wto.org/french/tratop\\_f/devel\\_f/a4t\\_f/developments\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/devel_f/a4t_f/developments_f.htm)

Programme de Doha pour le développement, Mise en œuvre du paragraphe 57 de la Déclaration ministérielle de Hong Kong  
[http://www.wto.org/french/tratop\\_f/dda\\_f/implementing\\_par57\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/dda_f/implementing_par57_f.htm)

Mobiliser l'Aide pour le commerce: gros plan sur l'Afrique, 2007  
[http://www.wto.org/french/tratop\\_f/devel\\_f/a4t\\_f/africa\\_f.pdf](http://www.wto.org/french/tratop_f/devel_f/a4t_f/africa_f.pdf)

Mobiliser l'Aide pour le commerce: gros plan sur l'Asie et le Pacifique, 2007  
[http://www.wto.org/french/tratop\\_f/devel\\_f/a4t\\_f/asia\\_pacific\\_f.pdf](http://www.wto.org/french/tratop_f/devel_f/a4t_f/asia_pacific_f.pdf)

Mobiliser l'Aide pour le commerce: gros plan sur l'Amérique latine et les Caraïbes, 2007  
[http://www.wto.org/french/tratop\\_f/devel\\_f/a4t\\_f/latin\\_american\\_f.pdf](http://www.wto.org/french/tratop_f/devel_f/a4t_f/latin_american_f.pdf)

Équipe spéciale chargée de l'Aide pour le commerce – Recommandations de l'équipe spéciale chargée de l'aide pour le commerce, doc. WT/AFT/1, 27 juillet 2006

Annexes            Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement  
                         Base de données conjointe OMC/OCDE sur le renforcement des capacités dans le domaine  
                         du commerce  
                         Paragraphe 57 de la Déclaration ministérielle de Hong Kong

Communication présentée par Maurice au nom du Groupe ACP, Document conceptuel du Groupe ACP sur l'Aide pour le commerce, doc. WT/AFT/W/8, 4 mai 2006

Communication présentée par le Bénin au nom du Groupe africain, Document conceptuel – Point de vue de l'Afrique sur l'Aide pour le commerce: portée et lacunes, doc. WT/AFT/W/21, 21 juin 2006

Communication présentée par la Zambie au nom du Groupe des PMA, Aide pour le commerce – Une perspective des PMA, doc. WT/AFT/W/22, 29 juin 2006

## **ONUUDI - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel**

Aide pour le commerce : une contribution concrète, 2007  
[http://www.unido.org/file-storage/download/?file\\_id=82373](http://www.unido.org/file-storage/download/?file_id=82373)

Document de Réflexion. Comment « l'Aide pour le Commerce » peut-elle transformer les PMA?, Vienne, novembre 2007  
[http://www.unido.org/file-storage/download/?file\\_id=82609](http://www.unido.org/file-storage/download/?file_id=82609)

Rapport résumé de la réunion de groupe d'experts, Comment « l'Aide pour le Commerce » peut-elle transformer les PMA?, Burkina Faso septembre 2007  
[http://www.unido.org/file-storage/download/?file\\_id=82605](http://www.unido.org/file-storage/download/?file_id=82605)

## Parlement Européen

Commission du commerce international, Document de travail sur l'aide de l'Union européenne pour le commerce, 11 janvier 2007

[http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004\\_2009/documents/dt/647/647666/647666fr.pdf](http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/documents/dt/647/647666/647666fr.pdf)

Commission du développement, Avis à l'intention de la commission du commerce international sur l'aide au commerce accordée par l'Union européenne, doc. 2006/2236, 7 novembre 2006

[http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004\\_2009/documents/ad/638/638293/638293fr.pdf](http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/documents/ad/638/638293/638293fr.pdf)

## South Centre

Aide pour le commerce : Vingt leçons à tirer de programmes d'aide existants

[http://www.southcentre.org/publications/occasional/DP80-ECDPM-Aid-for-Trade-20-lessons\\_FR.pdf](http://www.southcentre.org/publications/occasional/DP80-ECDPM-Aid-for-Trade-20-lessons_FR.pdf)

## Union européenne

Conseil de l'UE, Stratégie de l'UE en faveur de l'aide pour le commerce: Renforcement du soutien de l'UE concernant les besoins liés au commerce dans les pays en développement - Conclusion du Conseil, doc. 14470/07, 29 octobre 2007

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/07/st14/st14470.fr07.pdf>

Conseil de l'UE, Aide pour le commerce - Conclusions du Conseil, doc. 09555, 15 mai 2007

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/07/st09/st09555.fr07.pdf>

Conseil de l'UE, Aide aux échanges commerciaux – Conclusions du Conseil, doc. 14018/06, 16 octobre 2006

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/06/st14/st14018.fr06.pdf>

Commission européenne, Vers une stratégie de l'UE d'aide au commerce – contribution de la Commission, doc. COM(2007) 163 final, 4 avril 2007

[http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2007/com2007\\_0163fr01.pdf](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2007/com2007_0163fr01.pdf)

Eurostat, Commerce de EU-27 avec les pays ACP en 2006

[http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_OFFPUB/KS-SF-07-073/FR/KS-SF-07-073-FR.PDF](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-SF-07-073/FR/KS-SF-07-073-FR.PDF)

## Autres sources

L'aide au commerce dans les pays en développement : des articulations complexes pour une efficacité réelle, Agence Française de Développement - Agrocampus Rennes, 2007

[http://www.hubrural.org/pdf/afd\\_huchet\\_rousseau\\_1007.pdf](http://www.hubrural.org/pdf/afd_huchet_rousseau_1007.pdf)

Commission Économique pour L'Afrique des Nations Unies (UNECA), Mobiliser l'Aide pour le commerce : gros plan pour l'Afrique

[http://www.uneca.org/fr/eca\\_programmes/trid/Events/aidfortrade/index.htm](http://www.uneca.org/fr/eca_programmes/trid/Events/aidfortrade/index.htm)

Banque Mondiale, Les progrès de l'initiative « Aide au commerce » et du Cycle de Doha continuent

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/NEWSFRENCH/0,,contentMDK:21557204~pagePK:64257043~piPK:437376~theSitePK:1074931,00.html>

ILEAP-JEICP, Guide de Négociation n. 11, Aide Au Commerce : Une Perspective Africaine, avril 2006

[http://www.ileap-jeicp.org/downloads/nab11\\_aide\\_au\\_commerce\\_une\\_perspective\\_africaine\\_version\\_raccourcie\\_avril\\_2006.pdf](http://www.ileap-jeicp.org/downloads/nab11_aide_au_commerce_une_perspective_africaine_version_raccourcie_avril_2006.pdf)

Proposition de la Commission de l'union Africaine sur l'initiative «Aide Pour Le Commerce»

<http://www.africa-union.org/root/ua/Conferences/Mai/TI/12%20mai/PROPOSITION%20DE%20LA%20COMMISSION.pdf>

La Commission pour l'Afrique, Notre intérêt commun: Rapport de la Commission pour l'Afrique, 2005

[http://www.commissionforafrica.org/english/report/thereport/french/11-03-05\\_cr\\_executive\\_summary\\_fr.pdf](http://www.commissionforafrica.org/english/report/thereport/french/11-03-05_cr_executive_summary_fr.pdf)

Fidèle Sambassi Khakessa, Aide pour le commerce. Préoccupations et perspectives Africaines  
<http://www.espace-economique-francophone.com/e/Khakessa.pdf>

Aide pour le commerce- Préoccupations et perspectives africaines  
<http://www.espace-economique-francophone.com/e/Khakessa.pdf>

Commission de l'Union Africaine, Proposition sur l'initiative « Aide pour le commerce »  
<http://www.africa-union.org/root/ua/Conferences/Mai/TI/12%20mai/PROPOSITION%20DE%20LA%20COMMISSION.pdf>

## INITIATIVES MULTIDONATEURS

### **Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés (CI)**

Créé en 1997, le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des Pays les moins avancés, PMA, (appelé aussi 'Cadre intégré', CI) est un programme rassemblant six organismes et présidé par l'Organisation mondiale du commerce, qui vise à intégrer les PMA dans l'économie mondiale. Grâce à une coordination interinstitutionnelle, le programme permet une assistance technique et un renforcement des capacités liés au commerce. Le Fonds monétaire international (FMI), le Centre du commerce international, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CCD), le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale (BM) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) collaborent avec des PMA et leurs partenaires au développement pour mettre en évidence leurs besoins en matière de développement des échanges internationaux et pour y répondre afin de les aider à devenir, à part entière, des acteurs et des bénéficiaires actifs du système commercial multilatéral.

Le Cadre intégré permet aux PMA de travailler avec les six organisations participantes, ainsi qu'avec les autres partenaires au développement et la communauté des donateurs, pour intégrer leur politique commerciale dans leur stratégie de développement national. Il facilite l'action coordonnée des organisations et des partenaires au développement (chacun dans leur domaine de compétence) pour répondre aux besoins en matière d'assistance et de renforcement des capacités liés au commerce identifiés par les gouvernements des PMA et les autres intervenants nationaux.

[http://www.wto.org/french/tratop\\_f/devel\\_f/teccop\\_f/if\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/devel_f/teccop_f/if_f.htm)

### **Programme intégré conjoint d'assistance à certains pays moins avancés et autres pays africains (JITAP)**

Le système commercial multilatéral esquissé par les accords du cycle d'Uruguay, présente pour le commerce africain des défis à relever et de nouvelles opportunités à saisir. C'est dans ce cadre que l'OMC, la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) et le Centre du commerce international (CCI) ont réuni leur expertise et leur savoir-faire pour mettre en place le Programme intégré conjoint d'assistance à certains pays moins avancés et autres pays africains (JITAP). Ce programme vise à aider les pays africains qui y participent à mieux tirer avantage du nouveau système commercial multilatéral. JITAP est le premier programme établi conjointement par les trois organisations et qui comprend une large variété d'activités d'assistance technique, mises en œuvre simultanément dans plusieurs pays et concentrées en particulier sur le renforcement des capacités nationales.

<http://www.jitap.org/indexf.htm>

### **Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC)**

Créé en 2002, le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) est un partenariat entre la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), visant à aider les pays en développement à améliorer leur connaissance et leur capacité d'analyse et de mise en œuvre des normes sanitaires et phytosanitaires SPS internationales. Il est d'ailleurs administré par l'OMC.

Le Fonds a trois objectifs principaux: a) l'octroi de petits dons pour des projets pilotes de renforcement des capacités en matière de normes dans les pays en développement, b) la fourniture d'une assistance aux pouvoirs publics et au secteur privé pour les aider à appliquer les normes internationales, comme celles qui sont citées dans les Accords de l'OMC, et c) le renforcement de la coordination inter-institutions et de la collaboration. Le FANDC est un mécanisme de financement et de coordination entre les donateurs pour la fourniture d'une assistance technique dans le domaine des normes.

<http://www.standardsfacility.org> (uniquement en anglais)

## SITES WEB

ACP-EU trade.org

[http://www.acp-eu-trade.org/index.php?language=fr&loc=frame\\_main.php](http://www.acp-eu-trade.org/index.php?language=fr&loc=frame_main.php)

Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI)

<http://www.acici.org/AidForTrade/Index.htm>

Groupe de la Banque Africaine du Développement

[http://www.afdb.org/portal/page?\\_pageid=473,1&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://www.afdb.org/portal/page?_pageid=473,1&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA)

[http://www.uneca.org/fr/fr\\_main.htm](http://www.uneca.org/fr/fr_main.htm)

Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des Pays les Moins Avancés (CI) uniquement en anglais

<http://www.integratedframework.org/> (uniquement en anglais)

[http://www.wto.org/french/tratop\\_f/devel\\_f/teccop\\_f/if\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/devel_f/teccop_f/if_f.htm)

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

<http://www.unctad.org/Templates/StartPage.asp?intItemID=2068&lang=2>

Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale ACP-UE (CTA)

<http://agritrade.cta.int/fr>

<http://bruxellesbriefings.net>

Direction de la coopération pour le développement (DCD-CAD) de l'OCDE

[http://www.oecd.org/departement/0,3355,fr\\_2649\\_34665\\_1\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/departement/0,3355,fr_2649_34665_1_1_1_1_1,00.html)

Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC)

<http://www.standardsfacility.org/index.htm> (uniquement en anglais)

FAO

[http://www.fao.org/trade/index\\_fr.asp](http://www.fao.org/trade/index_fr.asp)

ECDPM

[http://www.ecdpm.org/Web\\_ECDPM/Web/Fr\\_Content/Navigation.nsf/index2?ReadForm](http://www.ecdpm.org/Web_ECDPM/Web/Fr_Content/Navigation.nsf/index2?ReadForm)

Idées pour le développement- Pascal Lamy, Aide pour le commerce : transformer les possibilités en résultats concrets

<http://www.ideas4development.org/aide-pour-le-commerce-transformer-les-possibilites-en-resultats-concrets/fr/>

International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD)

<http://www.ictsd.org>

Juristes et économistes internationaux contre la pauvreté (JEICP)

[http://www.ileap-jeicp.org/index\\_f.html](http://www.ileap-jeicp.org/index_f.html)

Programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP)

<http://www.jitap.org/indexf.htm>

ODI

<http://www.odi.org.uk/iedg/aid4trade.html> (uniquement en anglais)

OCDE

[http://www.oecd.org/home/0,3305,fr\\_2649\\_201185\\_1\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/home/0,3305,fr_2649_201185_1_1_1_1_1,00.html)

OMC - Portail Aide pour le commerce

[http://www.wto.org/french/tratop\\_f/dda\\_f/aid4trade\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/dda_f/aid4trade_f.htm)



South Centre – Programme sur le Commerce pour le développement  
[http://www.southcentre.org/TDP/newtdpindex\\_FR.htm](http://www.southcentre.org/TDP/newtdpindex_FR.htm)

Base de données conjointe OMC/OCDE du Programme de Doha pour le développement sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce (TCBDB)  
<http://tcbdb.wto.org/index.aspx?lg=fr&>

Trade Law Centre for Southern Africa (TRALAC)  
<http://www.tralac.org> (uniquement en anglais)

## ACRONYMES

ACP	États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AGCS	Accord général sur le commerce des services
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
APD	Aide publique au développement
APE	Accord de Partenariat Economique
AT/RCLC	Assistance technique et renforcement des capacités liés au commerce
ATLC	Assistance technique liée au commerce
BEI	Banque européenne d'investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BDRCC	Base de données du Programme de Doha pour le développement sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce
CAD	Comité d'aide au développement
CCI	Centre du commerce international
CI	Cadre intégré pour l'assistance technique aux PMA liée au commerce
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DSLP	Document de stratégie pour la lutte contre la pauvreté
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EDIC	Études diagnostiques de l'intégration commerciale
FANDC	Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce
FGAS (PDD)	Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IFI	Institution financière internationale
JITAP	Programme intégré conjoint d'assistance technique
MEG	Mécanisme d'examen global
MSP	Mesures sanitaires et phytosanitaires
NPF	Nation la plus favorisée
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCMB	Organisation commune du marché de la banane
OMC	Organisation mondiale du commerce
OTC	Obstacles techniques au commerce
PAP	Programmes d'assistance-pays
PDD	Programme de Doha pour le développement
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRL	Pactes de responsabilité locale
SCM	Système commercial multilatéral
SFI	Société financière internationale, Groupe de la Banque mondiale
SLP	Stratégie de lutte contre la pauvreté
SNPC	Système de notification des pays créanciers
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

## GLOSSAIRE

**Accès au marché** : les mesures réservées aux importations qui concurrencent les produits domestiques, notamment les taxes et autres règlements qui touchent les produits étrangers.

**Aide bilatérale** : Aide publique et aide publique au développement (APD) apportées par les pouvoirs publics d'un pays donateur à plus de 100 pays en développement et économies en transition répertoriés par le Comité d'aide au développement (CAD). Les ressources sont acheminées par l'intermédiaire du ministère du développement, d'agences associées ou d'autres institutions collaborant avec des pays bénéficiaires, sises pour la plupart dans le pays donateur.

**Aide publique** : Mesures satisfaisant aux critères de l'aide publique au développement (APD) couvrant les pays ne figurant pas sur la liste du CAD des pays ayant droit à l'APD. Depuis 2005, le CAD a cessé d'enregistrer les flux de l'aide publique.

**Aide publique au développement (APD)** : Flux financiers provenant d'organes publics et destinés à des institutions multilatérales et des pays éligibles conformément à la liste du CAD. L'APD repose sur des subventions et prêts assortis de conditions favorables visant à promouvoir le développement économique ainsi que le bien-être dans les pays bénéficiaires. Lien vers la liste du CAD des bénéficiaires de l'APD en 2005, 2006 et 2007 : <http://www.oecd.org/dataoecd/23/34/37954893.pdf>.

**Alignement** : Un de cinq principes généraux de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Les donateurs aligneront leur aide au développement sur les priorités de développement et les stratégies axées sur les résultats fixées par les pays partenaires. En fournissant cette aide, les donateurs dépendront progressivement des propres systèmes des pays partenaires, contribuant au renforcement des capacités pour améliorer ces systèmes au lieu de mettre en place leurs propres systèmes parallèles. Les pays partenaires entreprendront les réformes nécessaires pour que les donateurs puissent compter sur leurs systèmes.

**Approche sectorielle** : Financement des donateurs ciblant une seule politique sectorielle et un seul programme de dépenses sous la forme d'une assistance technique, d'un projet ou d'un appui budgétaire.

**Appropriation** : Principe selon lequel la communauté du développement respectera le droit – et la responsabilité – des pays partenaires d'exercer une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement et d'assurer la coordination de l'action à l'appui du développement.

**Assistance ou appui budgétaire** : Fonds appuyant des programmes gouvernementaux afin d'encourager la croissance économique et la réduction de la pauvreté tout en améliorant les institutions pertinentes ou fonds mis à disposition administrés par le gouvernement bénéficiaire à travers ses systèmes de gestion financière.

**Base de données du Programme de Doha pour le Développement sur le Renforcement des capacités commerciales (BDRCC)** : Base de données du Programme de Doha pour le développement sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce (BDRCC), créée par les Secrétariats de l'OMC et de l'OCDE en novembre 2002, au moment de la publication du premier rapport conjoint. Cet outil de vaste portée, facile à utiliser, vise à aider ceux qui s'occupent du développement et de la politique commerciale à assurer une meilleure coordination et une meilleure cohérence, à éviter les doubles emplois, à échanger des renseignements et à surveiller la mise en œuvre des engagements inscrits dans la Déclaration ministérielle de Doha.

**Base de données sur le renforcement des capacités commerciales de l'Agenda de développement de Doha (TCBDB)** : Base de données conjointe de l'OMC et de l'OCDE sur les projets nationaux et régionaux de renforcement des capacités et d'aide technique liée au commerce. Elle contient des informations sur les catégories commerciales (politique et réglementation commerciales, développement ou infrastructures commerciales), les pays bénéficiaires ou les donateurs.

**Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP)** : Stratégies pilotées par le pays (dont des politiques et programmes économiques et sociaux) visant à promouvoir la croissance et réduire la pauvreté. Lors des réunions annuelles de 1999 des institutions de Bretton Woods, il a été convenu que les CSLP

constitueraient la base sur laquelle le FMI et la Banque mondiale accorderaient des prêts concessionnels et un allègement des dettes.

**Comité d'aide au développement (CAD) :** Forum au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) entre 22 pays donateurs et la Commission européenne. Dans le cadre du CAD, les membres consultent sur les méthodes de fourniture de l'aide ainsi que les moyens d'améliorer les flux d'aide et d'en assurer l'efficacité. Les membres sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Commission européenne, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.

**Développement institutionnel :** Assistance technique et renforcement des capacités pour des agences officielles ou des ministères. Les mesures consistent notamment à renforcer les ressources humaines pour la mise en œuvre des politiques, établir de nouveaux systèmes de gestion administrative et financière (ex. : recours aux technologies de l'information) et l'aide à la mise en œuvre des politiques, notamment en facilitant l'accès à des informations ou des collectes de données à des fins de surveillance.

**Développement du marché :** Activités visant à promouvoir l'accès à de nouveaux marchés pour les produits et services en mettant en relation les producteurs/fabricants et les acheteurs.

**Engagement :** Obligation contractée par un gouvernement donateur d'apporter son aide à un pays bénéficiaire ou une organisation multilatérale.

**Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) :** Programme d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine du commerce et des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). Le FANDC coordonne et finance des activités aidant les pays en développement à respecter les normes SPS et donc à améliorer leur situation sanitaire, zoosanitaire et phytosanitaire ainsi que l'accès aux marchés de leurs produits. Il est mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

**GATT :** Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, signé en 1947, est l'un des trois mécanismes de gouvernance économique mondiale mis en place après la Deuxième Guerre mondiale (avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale). Pendant près de 50 ans, le GATT s'en est tenu au commerce des biens – réduisant les tarifs et les quotas lors de « cycles » de négociations. Le Cycle d'Uruguay, terminé en 1995, a remplacé le GATT par l'Organisation mondiale du commerce

**Gestion axée sur les résultats :** Un de cinq principes généraux de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Les pays partenaires souscriront aux principes d'une gestion axée sur les résultats, en commençant par leurs propres stratégies orientées vers l'obtention de résultats et en continuant à mettre l'accent sur cet aspect à tous les stades du cycle de développement – de la planification à l'évaluation en passant par l'exécution. Les donateurs s'appuieront – en les soutenant – sur les propres priorités, objectifs et résultats des pays partenaires et collaboreront étroitement avec les autres donateurs pour renforcer les institutions et les systèmes des pays partenaires ainsi que leur capacité à planifier et exécuter des projets et des programmes, à rendre compte de leurs résultats et à évaluer leurs processus de développement et leurs résultats (en évitant d'utiliser parallèlement des mécanismes sous le contrôle des donateurs).

**Harmonisation :** Un de cinq principes généraux de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Les donateurs appliqueront les principes de bonnes pratiques en ce qui concerne l'acheminement de l'aide au développement. Ils simplifieront et harmoniseront leurs politiques, procédures et pratiques, feront davantage appel à la coopération déléguée, assureront une flexibilité accrue au personnel basé sur place afin de gérer les programmes et projets-pays plus efficacement, et offrir au sein de leurs organismes des incitations en vue de renforcer la gestion et de faire prendre conscience au personnel des avantages d'une harmonisation.

**Mécanisme d'intégration commerciale (MIC) :** Créé par le MIC en 2004, ce mécanisme permet un accès plus prévisible aux prêts du FMI octroyés aux pays confrontés à un déficit de la balance des paiements résultant d'une libéralisation des échanges multilatéraux.

**Programme conjoint intégré d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP) :** Ce programme a été lancé en 1996, à la neuvième session de la Conférence, face à la nécessité urgente d'aider les PMA et d'autres pays africains à développer et diversifier leurs échanges et à intégrer le système commercial multilatéral. Les pays bénéficiaires sont actuellement

huit. Leur nombre devrait augmenter pendant la deuxième phase du JITAP, dont les modalités sont en cours d'élaboration.

**Pays à faible revenu** : Catégorie de pays de la Banque mondiale dont le revenu national brut (RNB) par habitant est inférieur à 875 dollars US.

**Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure** : Catégorie de pays de la Banque mondiale dont le revenu national brut (RNB) par habitant est compris entre 876 et 3'465 dollars US.

**Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure** : Catégorie de pays de la Banque mondiale dont le revenu national brut (RNB) par habitant est compris entre 3.466 et 10.725 dollars américains.

**Pays les moins avancés** : Pays qui répondent à certains critères fixés par l'ONU qui traduisent un très faible niveau de développement économique. L'ONU reconnaît 49 pays les moins avancés.

**Programme de réduction de la pauvreté par les exportations** : Programme d'assistance technique lancé par le Centre du commerce international (CCI) en 2002. Il cherche à créer de l'emploi et à augmenter les revenus des communautés défavorisées en améliorant les opportunités d'exportation. Au rang des activités, citons : l'identification de biens et services exportables produits par les pauvres, le renforcement des compétences en marketing et production à travers des formations ainsi que la fourniture d'une aide institutionnelle visant à resserrer les liens avec les marchés étrangers.

**Promotion de l'investissement** : Mesures d'amélioration des conditions pour attirer des entrées de capitaux. Citons par exemple le renforcement des cadres réglementaires et juridiques, les conseils sur une politique fiscale propice aux investissements, un accès facilité aux services financiers, le développement de compétences promotionnelles et la diffusion d'informations sur les opportunités d'investissement.

**Responsabilité mutuelle** : Un de cinq principes généraux de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Les donateurs et les partenaires s'engagent à renforcer la responsabilité mutuelle et la transparence dans l'utilisation des ressources contribuant au développement. Les pays partenaires renforceront les processus participatifs en faisant participer systématiquement une large gamme de partenaires pour développement à la formulation des stratégies nationales de développement et à l'évaluation des progrès réalisés dans leur mise en œuvre. Les donateurs fourniront en temps opportun des informations transparentes et détaillées sur les apports d'aide.

**Système de notification des pays créanciers (SNPC)** : Base de données de l'OCDE consignant les flux de l'aide qui sera utilisée avec celle du Comité d'aide au développement (CAD) pour superviser l'Aide pour le commerce. Le SNPC contient des données sur les donateurs, les zones géographiques ainsi que les secteurs visés par l'aide. Il propose également des informations sur des questions politiques liées à l'aide.

**Versement** : Transfert de fonds, biens ou services au pays bénéficiaire. Les versements sont exprimés en coûts encourus par le donateur.

**Traitement spécial et différencié** : principe de l'OMC accordant des privilèges aux pays en développement, qu'il s'agisse d'exemptions à certaines règles de l'OMC ou d'un traitement préférentiel dans l'application de ces règles.

**Traitement national** : Principe selon lequel les biens, services et personnes (investisseurs) sont traités de la même façon que les biens, services et personnes nationaux une fois entrés dans le pays